

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , de leur identité de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'identité de genre est une notion qui apporte de la confusion dans le droit. Il convient de la supprimer dans cet article.